

# Fin d'un atelier national de renforcement des capacités de l'administration de la douane

Un séminaire national de renforcement des capacités de l'administration des douanes -formation des formateurs a pris fin mercredi matin à Nouakchott.

La rencontre qui a eu lieu du 18 au 20 Octobre a été organisée par le bureau national d'Ozone relevant de la direction de l'Environnement avec la collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a bénéficié à dix officiers de la douane et a été animée par un expert du PNUE. L'objectif de l'atelier était de sensibiliser les douaniers sur la problématique de la couche d'ozone et de les outiller pour l'application de l'arrêté conjoint du ministère du Développement rural et de l'Environnement et du ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme sur les Chloro - Fluoro - Carbones (CFC).

Cette activité fait partie du plan de gestion des fluides frigorigènes qui englobe trois autres activités que sont la formation des techniciens frigoristes, la mise en place d'un centre national de récupération et de recyclage des CFC et la subvention des utilisateurs finaux de ces produits.

La formation a permis aux participants de bien appréhender l'importance de la couche d'Ozone dans la protection et de la préservation de la vie sur terre mais également de prendre connaissance des mesures entreprises sur la plan national et international pour la préservation de la couche d'Ozone.

Les participants ont aussi acquis des connaissances sur l'appareillage qui leur permettra d'identifier les gaz dans les bonbonnes et les voi-

tures qui entrent sur le territoire national et de savoir lesquels sont réglementés par le protocole de Montréal.

Clôturent les travaux de l'atelier, le directeur adjoint de l'Environnement, M. Maaloum Ould Moloud a insisté sur le rôle joué par la douane dans la mise du protocole de Montréal au niveau national et a rappelé que d'autres agents pourront bénéficier de la même formation en vue d'une application effective de la réglementation sur les CFC.

Le directeur adjoint de l'Environnement a ensuite rappelé que notre pays, sous la direction du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya a ratifié toutes les conventions relatives à l'environnement, y compris la convention de Vienne sur la protection de la couche d'Ozone et le protocole de Montréal et les amendements sur les substances appauvrissant la couche d'Ozone.

Le gouvernement du Premier ministre, Maître Sghair Ould M'Bareck a mis en place, à travers le ministère du Développement rural et de l'Environnement, un bureau national d'Ozone au niveau de la direction de l'Environnement chargé de la mise en oeuvre et du suivi de ces deux importants traités internationaux au niveau national, a-t-il poursuivi. Pour cela, un inventaire des substances appauvrissant la couche d'Ozone a été mené au niveau national ce qui a permis d'élaborer une stratégie nationale pour l'élimination de ces gaz.